Cellule Communication
Tel : 24.65.72 – 76.48.66
Fax : 24.65.70
Laurence.morini@gouv.nc

mardi 11 septembre 2007

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2007

Le gouvernement, réuni le Mardi 11 septembre 2007, a adopté à l'unanimité le projet de délibération relative au Budget Supplémentaire 2007 de la Nouvelle-Calédonie et a pris des arrêtés.

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2007 s'élève à 10 milliards dont près de 4 milliards seront reversés aux collectivités, ce qui laisse un BS disponible de 6 milliards (6 072 874 700 F) pour la Nouvelle-Calédonie.

Les choix qui ont été opérés traduisent la volonté du gouvernement de mener une politique au plus près des préoccupations quotidiennes des Calédoniens. Ainsi, les priorités de ce budget sont :

- ➔ l'amélioration des conditions de vie des Calédoniens ;
- ➔ le soutien aux autres collectivités de la Nouvelle-Calédonie ;
- ➔ l'engagement de la Nouvelle-Calédonie pour les jeux de 2011.

I – L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES CALEDONIENS

Cette priorité revêt différents aspects.

1° - Lutter contre la cherté de la vie.

➔ L'écopain

Afin de limiter l'incidence de la hausse des cours mondiaux du blé sur le prix du pain, le gouvernement a décidé, en concertation avec les professionnels du secteur, de subventionner un « écopain », une baguette de 500g mise en vente à 130 F. 110 millions de F ont été inscrits au budget supplémentaire pour financer cette mesure.

→ Transports moins chers

Deux subventions visent à ne pas aggraver le coût de certaines prestations

- 99 millions pour les transports en commun routiers,
- 65 millions pour le transport aérien

Ceci s'ajoute aux 110 millions du budget primitif votés au titre de la continuité territoriale pour les transports aériens et maritimes.

2° - La formation professionnelle, une priorité

Avec 625 millions de francs d'inscriptions complémentaires au budget supplémentaire, la formation professionnelle occupe une place prépondérante. Cette enveloppe permettra :

- de proposer une **formation aux demandeurs d'emploi** qui n'ont pu en bénéficier,
- de mettre en place des **mesures incitatives de formation aux métiers dans les domaines où l'offre d'emploi n'est pas satisfaite** (mines et bâtiments notamment). Ces mesures sont en cours de finalisation.
- **d'équiper et de rénover des structures de formation** :
  - 71,6 millions F portant la dotation annuelle à 221,6 millions F pour le renouvellement du parc d'engins du CFTMC (Centre de formation aux techniques de la mine et des carrières) de Poro,
  - un complément de crédit de 10 millions pour l'équipement de l'internat féminin de Bourail,
  - 6 millions pour la mise en place, au GSMA de Koumac, d'une formation aux métiers de la sécurité civile visant à permettre l'émergence de sapeurs pompiers volontaires,
  - 7 millions pour la mise en place d'une formation des surveillants d'éducation à l'ACAF.

3° - La prise en considération des situations sociales difficiles

Afin d'améliorer les conditions de vie des familles défavorisées, la Nouvelle-Calédonie contribue au financement de diverses mesures sociales pour un montant, au budget supplémentaire, de **168 millions**. Elle contribue ainsi au financement de l'aide au logement, elle participe à la prise en charge des auxiliaires d'intégration scolaire ou des personnes mises à disposition des associations d'intérêt territorial.

D'autres mesures moins significatives au plan budgétaire contribuent à améliorer le quotidien des Calédoniens et à prendre en compte les difficultés des personnes handicapées :

- une subvention de 5 millions F à la FASE (Fédération pour l'accompagnement et le soutien de l'enfance) destinée à la formation de 19 intervenants pour le soutien scolaire du secteur primaire et secondaire ;
- le financement d'une formation à la langue des signes ;
- la formation des personnels sanitaires et sociaux par un spécialiste de l'autisme.

Un chantier d'envergure sera lancé en 2008 : la mise en place d'une prise en charge organisée et globale de la dépendance des personnes âgées et des personnes handicapées.

4° - Protéger notre environnement

Des efforts significatifs sont effectués en faveur de l'environnement dans les domaines les plus divers.

- **La qualité de l'eau** : analyses des eaux potables de plusieurs communes et des eaux de baignades dans d'autres ; poursuite de la mise en place de périmètres de sécurité autour des zones de captage, études de la ressource en eau superficielle.
- **Amiante environnemental** : élaboration de supports d'information, opération de détection.
- Soutien de l'initiative de l'association pour la sauvegarde de la nature consistant dans la fabrication de **sacs en fécule de pommes de terre.**

5° - Le soutien au monde agricole

Une prime à la vache allaitante a été instaurée en décembre 2006 afin de redynamiser la filière bovine. Le dispositif est renforcé au budget supplémentaire avec l'inscription de 161 millions de F.

6° - L'amélioration et la mise à niveau des infrastructures

Le gouvernement s'est engagé dans différentes réalisations dont la poursuite est consacrée dans le budget supplémentaire :

- la réalisation d'une étude sur la nécessité de développer un service de **médecine nucléaire** dans le futur Médipôle de Koutio
- les constructions des foyers de la **Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse**
- **l'antenne du gouvernement de Koné** entre dans la phase du concours

- **l'école des sapeurs pompiers** se voit octroyer des crédits de fonctionnement et d'investissement pour l'acquisition de locaux.
- **la maison des syndicats** achève sa rénovation avec la réfection de la clôture.
- **Le réseau d'eau de l'aérogare de la Tontouta** étant obsolète et ne répondant plus aux critères d'hygiène et de sécurité, il sera totalement rénové pour un coût de 200 millions F.

II – LE SOUTIEN AUX AUTRES COLLECTIVITES

La part revenant aux collectivités (provinces et communes) a été répartie conformément aux principes édictés par la Loi organique. Ainsi, près de 4 milliards ont été redistribuées aux collectivités : environ 3 milliards aux provinces et 893 millions aux communes par le biais des FIP (Fonds intercommunal de péréquation) fonctionnement et investissement.
Mais comme le réajustement définitif de l'exercice 2006 pour les communes est en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (900 millions F au lieu de 2,2 milliards), le gouvernement a décidé d'aider les communes avec l'inscription d'une dotation de 400 millions F. Il a, en effet, estimé opportun de faire un effort exceptionnel en faveur des communes compte tenu de leurs charges récurrentes.

III – L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT POUR LES JEUX DE 2011

Ce budget supplémentaire offre l'opportunité au gouvernement de marquer son engagement pour les jeux de 2011. Un engagement de la Nouvelle-Calédonie qui se chiffre à 3.5 milliards (hors contrat de développement). Au-delà de l'importance de l'événement au niveau sportif pour la région, l'organisation des Jeux permet à la Nouvelle-calédonie de se doter d'infrastructures d'envergure.

Au budget supplémentaire de l'exercice 2007, il est prévu :

➔ Une provision de 740 millions F :

- **réalisation d'infrastructures** sportives au bénéfice des communes (salle omnisport, piscine) : 600 millions F
- **l'organisation des jeux** : 110,7 millions
- crédits d'études : 29,3 millions.

➔ Une subvention de fonctionnement de 30 millions F à **l'association « NC 2011 »** qui a été chargée de la mise en place de l'organisation.

➔ Une subvention de 30 millions F au bénéfice de l'université dans le cadre du projet de **construction du village qui hébergera les 3 500 sportifs sur le campus de Nouville**. Ces hébergements seront ensuite autant de chambres universitaires disponibles pour les étudiants qui rencontrent beaucoup de difficultés pour se loger actuellement.

Divers

- Le gouvernement a accordé 18 attestations de capacité professionnelle des TRP (transport routier de personnes), 6 certificats d'inscription au registre des TRP, 30 cartes professionnelles de conducteur de TRP et 4 autorisations de transport de VLC (véhicule de location avec chauffeur) .

- Le gouvernement a autorisé l'organisation d'un loto traditionnel à :

- L'Association AVEC (Aide Volontaires aux évacués Calédoniens) pour un montant de 600.000 CFP

Et cinq loteries :

- L'APE de l'école le Petit Poucet pour un montant de 550.000 CFP
- L'APE du collège de Normandie pour un montant de 500.000 CFP
- L'APE de l'école Luc Amoura pour un montant de 1.000.000 CFP
- L'Association des petites sœurs des pauvres pour un montant de 1.500.000 CFP
- L'Association FABAMEL pour un montant de 600.000 CFP

- Mesdames Catherine HARDY, Stella KARABEU, Corinne LOQUET, Régina MALLET, Sandrine MARLIER, Jocelyne NASSAOU, Sarah NICOULES, Marie-Paule PREICHERT, Célina QUENNEVILLE, Nathalie SEIGNER, Stella VALAO, Christiane WAHEO et Messieurs Daniel BEANOU, Henry BEYNEY, Christian GOUYER ainsi que Luc W APIT A ont été autorisés à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.

- A l'occasion de la transmission de certains matchs de la coupe du monde du rugby, le gouvernement a pris un arrêté modifiant exceptionnellement l'horaire d'ouverture de la salle des machines à sous du Grand Casino de Nouméa.

- A compter du 19 novembre 2007 est organisé à Nouméa un concours interne sur titres pour le recrutement de six cadres de santé des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement a pris un arrêté fixant la composition nominative du jury des épreuves finales en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier pour la session de rattrapage de septembre 2007.

- Melle Sandra DEFLOOR a été agréée agent de contrôle de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

- A compter du 1er mai 2007, la nomination du docteur Nina CHAVEROT au poste de chef de service du contrôle médical est renouvelée pour une durée de trois ans.

- Le gouvernement a pris un arrêté autorisant Melle Cécile Gaudillat, docteur en pharmacie, à exploiter en association avec avec Melle Nathalie Diaz, sous la forme d'une SARL, la « pharmacie du CMK », située au 202 avenue de la vallée, centre médical de Koutio à Dumbéa qui a fait l'objet de la licence n°50.

- Le gouvernement a modifié la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (C.O.S.S)

- Le gouvernement a fixé la composition du jury de contrôle des connaissances pour le concours de notaires en Nouvelle-Calédonie.

- La SARL JP COSTENTIN et NEABAT SARL et les sociétés CR2H Sarl, DEROM Sarl, DEVILLERS Sarl, DIAMANT DU SUD, CHAMOINRI Benoît, AGOURERE Roch, GEOCEAN, SUD VIDANGE, TECBAT GEOCEAN, STEULER, YORK LININGS International et FLI Environnemental qui interviennent sur le chantier de construction du projet Goro Nickel sont autorisées à faire effectuer à leurs salariés locaux un horaire de travail pouvant atteindre une durée maximale absolue de 60 heures par semaine.

- La liste des candidats autorisés à se présenter au concours pour l'accès aux fonctions de notaire est arrêtée comme suit :

- Mme Nathalie Coste ;
- Mme Serena Fagiano ;
- M. François Bouvier
- M. Antoine Bergeot ;
- M. Olivier Desoutter ;
- M. Roger Ginoyer ;
- M. Philippe Rouvray

- Le gouvernement a conféré à maître Gérald Meyer, notaire, l'honorariat.

- La décision modificative n°2 du budget 2007 de la bibliothèque Bernheim est arrêtée en recettes à la somme de 2.661.485 CFP et en dépenses à la somme de 9.614.285 CFP. Le budget 2007 de la bibliothèque Bernheim ainsi rectifié est arrêté en recettes à la somme de 369.577.648 CFP et en dépenses à la somme 401.442.099 CFP, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 31.864.451 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.